

**Formulaire C**  
**Renouvellement – autre modification**

Ce formulaire complété doit être renvoyé au format Word.

La section 7 « déclaration sur l'honneur et signature » figurera dans votre version Word, mais sera en outre scannée avec la signature et renvoyée parallèlement au format PDF.

Enregistrez vos fichiers sous la dénomination suivante :

nom du centre – Formulaire C - Renouvellement – autre modification

nom du centre – Formulaire C - Renouvellement – autre modification – signature

**Section 1 : Identification du demandeur**

Dénomination officielle : Centre Européen du Travail

Numéro d'agrément : CISP-038

Rue : Des Tanneries

Numéro : 1

Boîte :

Code postal : 5 0 0 0

Localité : Namur

**Coordonnées de la personne de contact pour le suivi du dossier**

Madame  Monsieur

Nom : Hermans

Prénom : Marie

Fonction : Directrice

Téléphone : 081 830 519

Courriel : [marie.hermans@lilon.be](mailto:marie.hermans@lilon.be)

## Section 2 : Modifications demandées

Votre demande concerne :

<input checked="" type="checkbox"/>	la modification du projet pédagogique et ses modalités d'organisation, en ce compris le modèle du contrat pédagogique et du programme individuel de formation ; <i>(complétez la section 3)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	la modification du programme de formation d'une filière déjà agréée ; <i>(complétez la section 4)</i>
<input type="checkbox"/>	la description des moyens et ressources matériels, humains et financiers, en ce compris la copie du rapport d'inspection par le service incendie ainsi que tout document délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs ; <i>(complétez la section 5)</i>
<input type="checkbox"/>	les statuts coordonnés de l'ASBL, tels que publiés au Moniteur belge, ou la décision du conseil de l'action sociale et la copie de l'approbation du conseil communal s'il s'agit d'un CPAS ; <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>
<input type="checkbox"/>	le contrat de coopération avec le Forem ; <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>
<input type="checkbox"/>	les preuves nécessaires à la vérification du respect des réglementations applicables au centre et, notamment, celle du respect de la réglementation relative au contrôle médical. <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>

*Plusieurs choix sont possibles. Cochez-la ou les cases qui vous concernent.*

*Complétez ensuite ci-dessous la ou les sections qui vous concernent ou passez directement à la section 6 : Annexes à joindre.*

*Rappel : pour une demande de nouvelle filière ou de modification de l'arrêté d'agrément au niveau de la description des filières (volume horaire, intitulé, etc.), vous devez utiliser le formulaire B « renouvellement – modification de l'arrêté d'agrément ».*

### Section 3 : Modification du projet pédagogique

*Décrivez brièvement ci-dessous les modifications du projet pédagogique et de ses modalités d'organisation, en ce compris les éventuelles modifications du modèle de contrat pédagogique et du modèle de programme individuel de formation.*

*Annexez un exemplaire actualisé du projet pédagogique et/ou, si cela est pertinent, le modèle de contrat pédagogique et/ou le modèle du programme individuel de formation.*

*(30 lignes maximum) :*

Le projet pédagogique global du CET n'a pas été modifié.

Les modifications portent sur les documents « Programme individuel de formation » et « Programme de la filière » de la filière « Accueil et Animation de projets touristiques et culturels (Namur) ».

Ces modifications sont liées à la modification de la filière qui est raccourcie et recentrée sur des modules plus pratiques (Cf section 4).

## Section 4 : Modification du programme de formation d'une filière déjà agréée

Intitulé de la filière :

Accueil et animation de projets touristiques et culturels (Namur)

Reproduisez cette section 4 **pour chaque filière** dont le programme devrait être modifié.

*Décrivez ci-dessous les modifications du programme de formation.*

*(40 lignes maximum) :*

Nous proposons dorénavant de réaliser une **filière plus courte, d'une durée de 838H (au lieu de 1.139H).**

Le programme de la filière serait modifié de la sorte : La filière est désormais organisée **sur 8 mois** :

- Formation théorique et pratique : de février à juin
- Stage professionnalisant : juillet – août
- Formation pratique : septembre

Cette nouvelle formule met davantage **l'accent sur les compétences techniques nécessaires aux métiers du tourisme et les réalisations pratiques**, que sur les connaissances et le bagage culturel. Nous avons donc revu la durée des modules théoriques à la baisse pour renforcer les modules techniques et pratiques.

**Le module de techniques d'accueil a été renforcé** ; la fonction d'accueil étant la fonction la plus ciblée par nos stagiaires, au regard de leurs compétences et des besoins du terrain.

Les stages sont désormais organisés pendant la saison touristique, en juillet – août.

La découverte des métiers par le biais de rencontres de professionnels a été renforcée en incluant la visite et la rencontre de différents secteurs : hôtelier, muséal et culturel, parc d'attraction, centre de loisirs récréatifs, tourisme vert, ...

Ces modifications nous permettent d'être **mieux en phase avec les besoins des demandeurs d'emploi, d'une part et des professionnels du tourisme, d'autre part** ; notamment par la réalisation du stage professionnalisant sur la période d'été, en pleine saison touristique.

Le programme se présente désormais comme suit et est toujours établi sur base du référentiel que nous avons créé sur base de différentes sources ROME et Horizons Emploi :

Formation théorique dans votre organisme : 243H

- Informatique (48H) : ajout de l'apprentissage d'outils numériques en ligne (logiciel de visioconférence Zoom, outil d'organisation en ligne Classroom), de l'usage des réseaux sociaux et du programme Canva dans la promotion d'une activité, ...
- Français (36H)
- Histoire locale et régionale (39H)
- Initiation au néerlandais (36H)
- Découverte métiers (72H)
- Techniques de recherche historique et documentaire (12H)

Formation théorique dispensée par un organisme partenaire dans votre organisme : 39H

- Géographie (39H)

Formation pratique dispensée au sein de notre organisme : 129H

- Techniques d'accueil et de communication et réalisation d'expériences d'accueil sur le terrain (57H)
- Techniques d'animation de projet et réalisation d'un projet collectif d'animation touristique (72H)

Formation pratique dispensée par un organisme partenaire : 192H

- Techniques de guidage et réalisation d'un guidage en ville (33H)
- Technique d'organisation et réalisation d'une excursion locale (87H)
- Découverte du patrimoine touristique et culturel et rencontres de professionnels sur le terrain (72H)

Stage de formation professionnelle : 205H

Accompagnement social dans notre organisme : 30H

Au niveau méthodologie, nous avons mis en place certains modules à distance, à partir du domicile des stagiaires (à qui nous prêtons le matériel si nécessaire) car cela permet de travailler les compétences transversales telles que la capacité à travailler en autonomie, à gérer et planifier leur temps de travail, à gérer leur temps / espace privé et professionnel.

## Section 6 : Annexes à joindre

*Ne joignez que les annexes qui s'appliquent à votre demande de modification.*

*Ne joignez aucune annexe qui ne soit pas prévue dans la liste ci-dessous.*

*L'Administration vous recontactera si elle souhaite des informations complémentaires.*

*Cochez ci-dessous la case correspondant aux annexes que vous joignez et indiquez le nombre total de celles-ci en fin de cadre.*

<b>Modification du projet pédagogique</b>	
	Projet pédagogique actualisé
	Modèle de contrat pédagogique actualisé
x	Modèle de programme individuel de formation actualisé
<b>Modification des moyens et ressources matériels, humains et financiers</b>	
	Rapport actualisé d'inspection par le service incendie
	Document actualisé délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs
<b>Modification des statuts ou de la décision du conseil de l'action sociale et approbation du conseil communal</b>	
	Si ASBL : statuts modifiés, tels que parus au Moniteur belge
	Si CPAS : décision modifiée du Conseil de l'aide sociale et approbation modifiée du Conseil communal
<b>Modification du contrat de coopération avec le Forem</b>	
	Contrat actualisé de coopération avec le Forem
<b>Modification des preuves nécessaires à la vérification du respect des réglementations applicables au centre et, notamment, celle du respect de la réglementation relative au contrôle médical</b>	
	Document actualisé

Nombre total d'annexes jointes :

## Section 7 : Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné,

Nom : Hermans

Prénom : Marie

légalement autorisé à engager le CISP suivant :

Centre Européen du Travail

et agissant en qualité de :

Directrice

déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le formulaire C de demande de renouvellement d'agrément sont exacts et complets.

Fait à : Namur

Date :

2 9 / 0 3 / 2 0 2 2

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » :

Signature :